

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

France

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUILLET

LA LOI D'AFFOLEMENT

La loi sur les candidatures multiples a été pour les naufragés du parlementarisme une dernière épave. Ils s'y sont cramponnés comme à une planche de salut.

En 70 minutes, ce projet maladroit et oppressif a été déposé, a obtenu le bénéfice de la discussion immédiate et a été voté. Ah ! on ne lamine pas de nos jours, quand il s'agit de museler la volonté populaire.

Voici le texte complet de cette nouvelle loi maladroite dirigée contre le général Boulanger :

« Article 1^{er}. — Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription.

» Art. 2. — Tout citoyen qui se présente ou est présenté aux élections générales ou partielles doit, par une déclaration signée ou visée par lui et dûment légalisée, faire connaître dans quelle circonscription il entend être candidat. Cette déclaration est déposée, contre reçu provisoire, à la préfecture du département intéressé, le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin ; il en sera délivré récépissé définitif dans les vingt-quatre heures.

» Art. 3. — Toute déclaration faite en violation de l'article 1^{er} de la présente loi est nulle et irrévocable. Si des déclarations sont déposées par le même citoyen dans plus d'une circonscription, la première en date est la seule valable. Si elles portent la même date, toutes sont nulles.

» Art. 4. — Il est interdit de signer ou d'apposer des affiches, d'envoyer ou de distribuer des bulletins, circulaires ou professions de foi dans l'intérêt d'un candidat qui ne s'est pas conformé aux prescriptions de la présente loi.

» Art. 5. — Les bulletins au nom d'un citoyen dont la candidature est posée en violation de la présente loi n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Les affiches, placards, professions de foi, bulletins de vote apposés ou distribués pour appuyer une candidature dans une circonscription où elle ne peut légalement être produite seront enlevés ou saisis.

» Art. 6. — Seront punis d'une amende de 40,000 francs, le candidat contrevenant aux dispositions de la présente loi, et d'une amende de 4,000 à 5,000 francs toute personne qui agira en violation de l'article 4 de la présente loi.

Dans la presse républicaine, un seul journal, le XIX^e Siècle, conserve assez de liberté d'esprit pour comprendre et prédire que cette mesure « se retournera contre ceux qui l'ont réclamée ».

Le général Boulanger n'a plus besoin, pour réussir, du concours de ses amis, la haine de ses ennemis lui suffit.

LES CHAMBRES

S'en iront-ils ? On l'ignore. Ces braves députés ne peuvent se décider à se séparer — pour

toujours peut-être — de leurs chers fauteuils législatifs. Chaque jour, ils découvrent une nouvelle raison ou imaginent un nouveau prétexte pour revenir s'asseoir sous les voûtes du Palais-Bourbon.

Hier, la Chambre menait bon train l'adoption successive de projets en retard et de crédits supplémentaires, lorsque M. Delafosse, ayant constaté qu'au moment où les Chambres allaient se séparer, le ministre de la marine n'avait pas déposé la demande des crédits de soixante millions pour la réfection de notre flotte et la défense de nos ports, a émis la proposition que ce crédit fût soumis au Parlement. Le ministre des finances s'est récrié aussitôt ; mais MM. de Lanessan et Salis l'ont appuyée. S'adressant aux opportunistes qui protestaient, M. Floquet leur a dit : « Pourquoi donc laissez-vous la Droite prendre l'initiative de cette proposition ? » Les ministres semblent affolés ; ils ont envoyé en toute hâte rechercher l'amiral Krantz.

Enfin, il n'est pas bien certain que le Sénat vote intégralement le projet de loi d'amnistie précédemment adopté par la Chambre.

Dans ces conditions il semble difficile que la session puisse être close ce soir. Ces pauvres ministres en sont bien marrés. Ils redoutent quelque nouveau pétard et seraient bien aise de se débarrasser des artificiers. Les voilà forcés d'attendre encore l'heure de la délivrance.

Le 14 juillet à Paris

La revue de Longchamps a été plus brillante que d'habitude. Les tribunes étaient bondées ; de nombreuses places avaient été réservées aux étrangers actuellement à Paris. Une tribune avait été également mise à la disposition des Hongrois dont les costumes bigarrés faisaient un effet singulier sur la foule.

A trois heures et quart, M. le général Sausier vient saluer M. Carnot et passe devant le front des troupes ; puis le défilé commence. On acclame le détachement de l'armée territoriale, ainsi que les détachements coloniaux.

Les manœuvres au galop de sept régiments de cavalerie ont été unanimement applaudies. Le défilé a continué au milieu des acclamations de la foule et des tribunes.

UN PRÉSAGE

« Dimanche, dit la Lanterne, en célébrant la fête du centenaire de la Révolution, c'est la fête de la République que le peuple a surtout eu en vue de célébrer. »

Soit ! seulement il n'est pas un homme de bonne foi, ayant parcouru, dimanche, les rues de Paris, qui n'ait constaté que jamais la fête du 14 juillet n'a été célébrée avec moins d'entrain. Dans un grand nombre de quartiers on s'était à peu près complètement abstenu. On a pu notamment faire cette remarque que le principal centre du commerce, le quartier du Sentier, qui, en 1878, s'était distingué par l'ardeur de ses manifestations, était, cette année, aussi morne que possible.

Si c'était la fête de la République qu'on célébrait, le présage est sinistre. Il montre

tout le terrain perdu et fait prévoir l'écrasement prochain et définitif du régime actuel.

Les Patriotes de la statue de Strasbourg

Arrestation de Paul Déroulède

On lit dans la Presse :

« Dimanche, à huit heures du matin, plus de 2,000 patriotes étaient réunis sur la place de la Concorde pour faire leur manifestation annuelle à la statue de Strasbourg.

» Un grand nombre d'agents, un plus grand nombre de mouchards sillonnaient la place.

» Aussitôt que Laguerre et Déroulède débouchèrent sur la place, la foule se porte en courant à leur rencontre. Chacun tient à leur serrer la main.

» On arrive devant la statue de Strasbourg. Deux braves ligneurs sont hissés pour la décorer de la couronne de la ligue.

» Déroulède se prépare à parler.

» Le sinistre Clément, flanqué de deux mouchards, arrive à ce moment auprès de notre ami.

« Patriotes, commence Déroulède... »

» Il est immédiatement interrompu grossièrement par le sieur Clément, qui lui dit : « On ne prononce pas de discours. »

» — Très bien ! réplique Déroulède, et, levant son chapeau, il s'écrie : « Vive la République ! Vive le général ! »

» Mille acclamations retentissent.

» Notre ami de Susini agite son chapeau et crie :

» — Vive la République nationale !

» — Vive la République ! Vive Boulanger ! crie encore la foule.

» Le sieur Clément s'avance vers Déroulède en levant la main :

» — Monsieur Déroulède, je vous arrête.

» — Pourquoi ?

» — Ce sont mes ordres.

» — Mais, enfin, je n'ai pas proféré un cri séditieux, j'ai crié : Vive le général ! sans désigner ce général. Vous ignorez de quel général je veux parler.

» — Il m'importe peu, je vous arrête !

» — Mais vous n'y pensez pas, interrompit froidement Georges Laguerre.

» — Vous conviendrez, reprend alors Déroulède, qu'une arrestation dans ces conditions est étrange. Dressez-moi procès-verbal, mais vous ne pouvez, séance tenante, me mettre la main au collet.

» C'est pourtant ce que fait notre policier, qui empoigne notre ami et essaye de l'entraîner violemment. Mais immédiatement une immense clameur s'élève : « Vous n'arrêterez pas Déroulède ! » et les vaillants ligneurs se précipitent sur le sieur Clément qui, saisi à la gorge, à moitié étranglé, délaissé d'ailleurs par les agents qui se portent à son secours d'un pas mesuré et tranquille, est obligé de lâcher son captif.

» Pendant ce temps, Déroulède était porté dans un fiacre par nos amis.

» Fourcin, Habert, Pommery et deux li-

gueurs montaient dans le même fiacre et le cocher filait immédiatement, au galop, à la Presse.

» Clément, revenu de sa défaite, criait bien aux agents de courir après la foule qui suivait la voiture de Déroulède et d'arrêter en masse. Mais les agents ne semblaient pas enclins à frapper et à arrêter des citoyens inoffensifs et couraient lentement, moins lentement toutefois que leur inspecteur Sidoux qui vainement s'époumonne, et de loin crie à ses agents : « Mais fonctionnez, fonctionnez donc ! »

» Six cents patriotes au moins accompagnaient au pas de course Déroulède jusqu'à la Presse, aux cris de : Vive Boulanger ! Vive Laguerre ! Vive Déroulède !

» Tout le monde était sain et sauf. La foule devant les bureaux de la Presse poussait les cris de : Vive Laguerre ! Vive Déroulède !

Le Colonel Vincent

Le colonel Vincent est arrivé à Paris et a eu une entrevue avec le ministre de la guerre. Il nous est impossible d'en préciser le caractère. On peut cependant prévoir que le colonel Vincent a confirmé le récit de l'*Intransigeant* ; une lettre publiée la veille donne tout lieu de le supposer.

Tout en regrettant le bruit fait autour de cette affaire — et il ne pouvait moins dire — le colonel Vincent déclare, en effet, dans cette lettre, qu'il ne peut en démentir les détails, car ils sont l'expression exacte de la vérité.

Eh bien, c'est tout ce que nous voulions savoir. Du moment que le colonel Vincent nous affirme que tout est exact, peu nous importent les démentis de la presse opportuniste. La parole honnête et loyale du colonel vaut mille fois mieux que la presse perfide et intéressée des reptiles gouvernementaux.

Que le colonel Vincent soit ou non intéressé à une affaire industrielle près de Château-Thierry, ou même ailleurs, qu'est-ce que cela peut bien nous faire ? Est-ce que cela nous démontre que le général Boulanger a fomenté un complot contre la sûreté de l'Etat ?

Que les feuilles à Constans laissent donc là ces stupides racontars. Est-ce que leurs députés les plus marquants, M. Ménard-Dorian, par exemple, ne sont pas mêlés eux-aussi à des spéculations industrielles ?

Tout ceci ne prouve rien. Mais ce qui est d'ores et déjà bien admis, c'est que le colonel Vincent condamne irrémédiablement, et la politique tortueuse de M. de Freycinet, et les procédés d'intimidation de la Haute Cour de justice.

INFORMATIONS

LA HAUTE COUR

La commission des Neuf a rendu son arrêt. Elle renvoie devant le Sénat, constitué en Haute Cour, le général Boulanger, MM. Dillon et Rochefort, pour attentat contre la sûreté de l'Etat et complot. Les autres charges (conspiration, etc.) sont réservées. Mais on dit que la commission espère que le Sénat les retiendra.

M. Portalis écrit dans le XIX^e Siècle :

« La politique de répression n'a vraiment pas de chance. Son principal instrument, M. Quesnay de Beaurepaire, vient d'essuyer devant le jury de la Seine un cuisant échec.

» La Tour de Paris, l'Autorité, l'Intransigeant avaient injurié le procureur général près de la Haute-Cour de justice de la façon la plus grave. Ils l'avaient traité de « bandit », de « domestique en robe rouge », de « par-jure », etc.

» Le successeur de M. Bouchez les avait poursuivis en diffamation devant la cour d'assises. La cour d'assises les a acquittés. Quelle va être maintenant l'autorité de ce magistrat pour réquérir devant la Haute Cour contre le général Boulanger, contre le comte Dillon et contre M. Rochefort ?

» D'autre part, le chef hiérarchique de M. Quesnay de Beaurepaire, qu'on pourrait plus exactement appeler dans la circonstance le ministre de la répression, s'est lui-même placé dans une situation telle qu'il ne se trouve personne, ni dans le monde politique, ni dans la presse républicaine, pour prendre sa défense. »

COMPENSATION

En réponse à cette condamnation du procureur général, le Journal officiel de dimanche contient une vraie nouvelle: M. Quesnay de Beaurepaire est nommé officier de la Légion d'honneur.

Voilà comment Thévenet et Carnot répondent au verdict du 12 juillet et quel cas ils font de l'opinion publique.

Ils décorent dictatorialement.

L'AMIRAL KRANTZ

On annonce que le ministre de la marine, écœuré de la mauvaise grâce qu'il rencontre dans le cabinet et notamment auprès de M. Rouvier, pour faire adopter son projet de loi sur l'armement de notre flotte, est décidé à donner sa démission. L'amiral Krantz ne veut pas endosser plus longtemps la responsabilité qui pèse sur lui. Tous les patriotes l'approuveront.

LES TROUBLES DE LA RUE ROYALE

Un incident grave s'est produit dimanche dans la soirée rue Royale. Le glacier italien Imoda, dont la boutique est située au n° 3 de cette rue, avait arboré plusieurs drapeaux italiens, mais pas un seul drapeau français. Vers neuf heures et demie, plusieurs jeunes gens en firent la remarque et s'en plaignirent au patron, qui leur répondit grossièrement. Des paroles vives furent échangées et bientôt la foule, se mêlant à la discussion, se mit à renverser les tables et les chaises en criant: « A

l'eau l'Italien »! Une bagarre se produisit, pendant que tout le matériel que le glacier avait sorti était jeté de tous côtés.

Cependant, le premier moment de frayeur passé, la foule se forma compacte autour de la boutique d'Imoda, et des cris hostiles furent poussés de tous côtés, tandis que les verres, les carafes, étaient lancés sur les glaces.

Pendant ce temps, quelques-uns des garçons étaient allés chercher de la police, pendant que les autres mettaient les volets.

Des agents arrivèrent bientôt, accueillis aux cris de: « Vive la France » et les projectiles se mirent à pleuvoir de plus belle sur la maison italienne.

Une demi-heure après, une dizaine de gardes de Paris à cheval arrivèrent, mais leur présence ne calma pas la colère de la foule qui continua de tout briser.

Le chevaux des gardes, comme toujours, produisaient des paniques dans la foule et nombre de gens étaient poussés violemment sur les chaises et les tables gisant à terre, ce qui a causé de nombreux accidents heureusement sans gravité.

A une heure, la foule, toujours hostile, continue de manifester, rue Royale; les gardes municipaux à cheval dispersent la foule.

Gratuité, Obligation, Laïcité

LES RÉSULTATS

La Vraie France, de Lille, a publié une intéressante étude de M. Albert Dureau sur les résultats du programme scolaire imposé au pays par la majorité républicaine.

La Franc-Maçonnerie triomphante avait donné pour mot d'ordre la fameuse trilogie: Gratuité, obligation, laïcité.

Voyons ce qu'elles ont donné:

La Gratuité.

Léon Say a dit que c'était un « leurre ».

Proudhon la qualifiait de « moyen charlatanesque de popularité » et de « jonglerie ».

Le Temps a fait cet aveu, que « rien n'était coûteux comme la gratuité ».

Avant la loi de 1882, qui l'a établie, l'enseignement primaire public coûtait 56 MILLIONS; les écoles publiques avaient 3,835,000 élèves, la dépense était de 14 fr. 65 par élève.

A la fin de 1887, la dépense avec la gratuité s'élève à 173 millions, pour 4,444,000 élèves inscrits dans les écoles publiques, soit 39 fr. par élève.

La dépense s'est élevée de 300 0/0, le nombre des élèves n'a augmenté que de 15 0/0.

Lorsque la loi soumise au Sénat sera votée et appliquée, il faudra inscrire 71 millions de plus au budget.

C'est ce qu'avait prévu M. Antoine Dubost dans un rapport du 30 juillet 1884. Il annon-

çait que pour mener à bien l'œuvre entreprise, il fallait un budget annuel pour l'enseignement primaire de 240 A 250 MILLIONS.

Voilà les résultats ruineux de la gratuité. Elle a pour conséquence inévitable de nouveaux impôts.

L'Obligation.

L'obligation est restée lettre morte.

La crainte d'irriter les électeurs a empêché les républicains d'appliquer les pénalités édictées.

Avant l'application de la loi scolaire, M. Jules Ferry lui-même constatait que 10 0/0 des enfants d'âge scolaire ne recevaient pas d'instruction.

Une enquête du 4 décembre 1886 a établi que 9 0/0 des enfants inscrits ne fréquentaient pas les écoles publiques.

Le 4 juin 1889 on constate (rapport du ministre Fallières) l'absence de 12 0/0 des inscrits.

Voilà les résultats de l'obligation. La proportion des réfractaires à l'enseignement dans les écoles publiques s'est accrue de 2 0/0!

La Laïcité.

Sur ce troisième point de leur programme, il faut reconnaître que les républicains ont réussi à opprimer les consciences, à violer la liberté la plus sacrée des pères de famille, à fouler aux pieds les droits des Conseils Municipaux.

Mais les catholiques ont énergiquement lutté pour la défense de l'enseignement chrétien. Ils ont fait les plus généreux sacrifices pour payer « la rançon de leurs convictions et le rachat de leur liberté ».

Le succès des Ecoles chrétiennes libres est confirmé par les statistiques officielles.

Pour la période de 1882 à 1886, depuis l'application des lois scolaires, la progression du nombre des élèves de l'enseignement public n'est plus que de 6.93 0/0; pour l'enseignement libre, la progression est PLUS DU DOUBLE, 14.28 0/0!

Et les catholiques, dont les subventions alimentent les écoles chrétiennes libres, partout si florissantes, ont à supporter par l'impôt la plus lourde part des charges ruineuses de la gratuité des écoles publiques laïcisées.

Il faut que ces résultats des lois scolaires soient gravés dans le souvenir des électeurs.

Aux élections prochaines, nous devons demander à tous nos députés l'abrogation des lois scolaires, qui ont eu des résultats si funestes. Comme les catholiques belges, nous saurons nous affranchir du joug de la Franc-Maçonnerie.

Tous les députés républicains radicaux et opportunistes, ceux qui ont la prétention de se qualifier modérés, ont voté la gratuité, l'obligation, la laïcité de l'Ecole.

A ces oppresseurs de consciences, à ces di-

lapitateurs de la fortune publique, les électeurs de 1889 diront: Allez-vous-en!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

M. le Dr Besnard, candidat au Conseil général, adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton Sud de Saumur:

« Chers Concitoyens,

» Je me présente à vos suffrages, cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs qui m'ont spontanément désigné comme candidat au Conseil général.

» Vous savez qui je suis: mes opinions libérales sont connues. Depuis trente ans que je vis au milieu de vous, vous avez pu juger mes paroles et mes actes.

» Si vous m'honorez de vos suffrages, j'apporterai dans l'exercice du mandat que vous m'aurez confié la modération et l'indépendance qui ont toujours été ma règle de conduite.

» Ennemi des violences et des discussions stériles, hostile aux monopoles, aux persécutions et aux utopies, je serai tout aux affaires et je défendrai vos intérêts sans parti-pris, sans passion, sans faiblesse.

» Répartir les impôts selon les lois de l'équité, multiplier et améliorer les voies de communication, adoucir les souffrances de l'agriculture en aidant ses progrès et favorisant les transactions commerciales, réprimer le vagabondage et les fraudes, maintenir entre nous tous l'union et la concorde par des relations de mutuelle bienveillance, tel sera le but constant de mes efforts.

» D^r BESNARD,

Vice-président de la Société des Médecins de Maine-et-Loire.

LE FEU D'ARTIFICE

Les pièces d'artifice qui n'avaient pu être tirées dimanche en raison du mauvais temps, l'ont été hier soir avec plein succès, grâce au travail supplémentaire qu'a dû faire M. Lardé.

Le tambour de ville avait été chargé d'en informer le public.

Le ballon qui a passé dimanche soir au-dessus de Saumur était parti d'Angers (Champ-de-Mars) à 5 heures 25.

C'est le Fugitif, aéronaute M. E. Carton, Deux jeunes amateurs angevins, MM. Dubois et Richard, sont montés dans la nacelle avec M. Carton.

Poussé par un vent d'ouest, l'aérostat se dirigea vers Saumur.

A 7 heures 1/2, après avoir atteint une altitude de 1,500 mètres, le ballon a atterri dans

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XVIII

David sut garder le grand deuil et observer les convenances avec dignité. Il attendit toute une longue année avant de consentir à suivre, à la Fontaine-aux-Cerfs, ses chers amis des tristes jours.

Peu à peu, grâce à leur douce affection, il se guérissait d'une cruelle maladie: la désespérance. Il croyait avoir fait un mauvais rêve dont le réveil était enfin venu. Il était vraiment heureux sous le ciel pur et profond des Vosges, il ne se lassait pas de l'amitié fidèle des cœurs qui l'entouraient; cœurs d'élite, ceux-là. L'exemple du vieux Frantz, droit et fier entre tous, doux au succès comme à l'épreuve, le touchait vivement, et le sourire toujours charmant de Gabrielle lui disait:

— Pour vous, la vie aura encore de beaux jours.

Par une après-midi de juillet, tous deux étaient assis l'un près de l'autre, sous l'ombrage d'un bouquet de chênes, non loin de la fontaine d'eau limpide: les années avaient passé éloquentes pour M^{lle} Lièber, elle était toujours sympathique et charmante. Ses yeux, si doux et si intelligents, avaient la beauté de ces lacs qui reflètent le ciel. Aucune ride ne s'était creusée sur son front. Elle possédait le charme irrésistible, et s'il avait fallu définir ce charme, on n'aurait pas dit: beauté, mais pureté. En elle, tout était paix et harmonie. Pourtant, ce jour-là, son calme habituel semblait l'abandonner.

Elle écoutait David et son visage se colorait. Elle se laissait aller au courant de toute sa sympathie, car elle se sentait uniquement aimée.

De temps à autre, Broze interrompait sa causerie pour admirer les grands horizons paisibles, ce ciel tout bleu entre les feuillages, cette eau de source filtrant sous les pins; puis, il reprenait le discours commencé.

A peu de distance, Hermine guidait son père le long du sentier ombreux. Elle tenait à la main un bouquet de fleurettes tout embaumé des senteurs forestières. Comme la vive

alouette, elle chantait gaiement une ballade vosgienne, un refrain d'autrefois.

Que c'était frais et pur, cette jeune voix là-bas, là-bas, au bout du sentier, si loin de Paris, si loin de ses querelles, de ses vanités, loin, très loin, sous les dômes de verdure.

Et lorsque la voix de la fillette se fut éloignée en écho, en murmure, David reprit:

— Oui, Gabrielle, j'ai souffert et beaucoup... Mais tout est oublié. Si vous saviez comme, dans l'isolement, mon amour a grandi! Il est entré jusqu'au plus profond de mon cœur, il y restera jusqu'à la mort.

Il continua avec un sourire:

— Ah! depuis longtemps je n'étais plus seul. Sans cesse, vous étiez dans ma pensée. Une aimable vision, doucement lumineuse, allait devant moi, comme pour m'éclairer le chemin, et moi je suivais docile... l'ange... l'ange Gabrielle.

Il parlait avec ardeur; son visage, si sombre autrefois, s'était illuminé, il rayonnait de tendresse, tandis que la main de Gabrielle se levait comme pour imposer silence à cette voix, vibrante d'émotion; mais la demande de silence n'avait rien de bien impératif, et les jolis yeux un peu timides, où David savait lire mainte-

nant, traduisaient clairement une vive sympathie.

Il les regardait si limpides, si vrais. Jamais ils n'avaient menti. Jamais ils ne mentiraient. Et le front! Que de sagesse sous son pur modelé! Et Broze disait encore, d'une voix qui peu à peu s'animait:

— Prenez mon cœur, prenez ma raison, dirigez mes pas. J'ai confiance en vous, plus qu'en moi-même.

Ils se levèrent, puis, côte à côte, foulèrent l'herbe du sentier.

David éprouvait une émotion profonde: ils marchaient dans un cadre de futaie aux branches vertes et tordues; au-dessus de ce bois, il y avait un ciel très haut, très pur, et Gabrielle répondait:

— Vous voulez que je sois votre raison, eh bien! la raison va vous dire: ne vous exaltez pas. Pourquoi me voir à travers un prisme, pourquoi me parer imprudemment des ailes de l'ange. Mon pauvre ami, c'est rêve de fiancé. Il vient un jour où les ailes tombent, elles sont faites pour le ciel et non pour la terre. Qui est sans défaut?...

» Cependant, cependant, ajouta gaiement Gabrielle, tandis que ses yeux et ses lèvres soi-

de bonnes conditions auprès de la Vienne, à l'île-Boucard (Indre-et-Loire), à 4 lieues au-dessus de Chinon, dans la propriété de M. Bouquaire. Les intrépides aéronautes sont arrivés à Angers hier matin à 8 heures 1/2, accompagnés du propriétaire qui leur avait offert l'hospitalité.

Par décret du 13 juillet, M. Florent, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Saumur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur; 35 ans de services, a été chargé d'une importante mission au Japon de 1851 à 1880.

LA FOIRE. — Depuis quelques jours, la foire est ouverte; dire que nous y avons vu bien des choses intéressantes, ce serait tromper nos lecteurs.

Un seul établissement a du succès et un succès mérité, c'est le *Musée vivant* qui reproduit avec des personnages en chair et en os les tableaux des grands maîtres. Et l'on est toujours heureux, et l'œil et l'esprit sont toujours satisfaits lorsqu'ils peuvent voir et apprécier une œuvre d'art dont les années n'ont fait qu'augmenter le mérite.

Voilà le seul attrait de la foire qui devient de plus en plus insignifiante à Saumur.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire, le ministre du commerce et de l'industrie vient d'accorder une médaille de bronze à M. Chesné (Jean-Désiré), chef de chais chez MM. Chapin et C^{ie}, négociants en vins à Varrains.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

François-Jules-Louis Parchard, tailleur de pierres, et Augustine-Joséphine Guignon, lingère, tous deux de Saumur.

Jules-Joseph Le Bouhellec, cuisinier, et Marie-Appoline Chupin, sans profession, tous deux de Saumur.

Julien-François Biry, ferblantier, de Nantes, et Anne-Hermance Daviau, tailleur, de Saumur.

LA FÊTE DE SAINT-FLORENT

Dimanche prochain 21 juillet, à l'occasion de l'assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il y aura journée complète de distractions et fêtes de tous genres.

A cinq heures du matin, grand concours de pêche à la ligne; à midi, tir à la carabine; à une heure, jeu de la poêle; à deux heures, jeu des œufs; à trois heures, jeu des amputés; à quatre heures, régates sur le Thouet; à cinq heures, exercices de gymnastique par l'*Union Saumuroise*; à six heures, jeu du baquet; à sept heures et demie, course en sabots; à huit heures, bal public gratis; à huit heures et demie, ballon; à neuf heures, retraite aux flambeaux, illumination, fête vénitienne, feu d'artifice.

riaient, j'espère que vous n'aurez pas à regretter d'avoir mis en moi votre confiance, car, s'il me sera doux d'être aimée comme je sens que vous m'aimez, j'ai surtout soif de dévouement, de soumission... Et, faut-il le dire? Pourquoi pas?... J'admire avec tant de bonheur le talent artistique et la nature généreuse de celui à qui je donnerai mon cœur.

Ils avaient franchi la futaie. A sa lisière, ils aperçurent le ruisseau sortant de la fontaine. Il se déroulait sur un long parcours entre les vieux saules et les meules de foin entassées sur ses rives. Il bondissait sur les cailloux en reflétant la lumière; puis, se ralentissant et faisant une courbe, il s'en allait jusqu'au moulin d'André Leroy, qui, toujours, dressait à l'horizon sa grande aile brisée.

— Pauvre André! murmura Gabrielle avec une teinte de tristesse dans la voix.

Elle était bonne et elle souffrait de faire souffrir; mais son bras s'appuya en tremblant sur celui de David, disant ainsi:

— C'est vous que j'ai toujours préféré.

André, accoudé à sa table de travail, leva les yeux au bruit léger des deux fiancés, dont les pas effleuraient les bruyères, et longtemps,

LE 14 JUILLET A ANGERS

Le 14 juillet, même tombant, cette année, le dimanche, n'a point été fêté à Angers avec l'entrain des premiers anniversaires. A part la revue militaire, qui attire toujours la foule, quand le temps est propice, le reste du programme municipal a été exécuté strictement, mais sans conviction, pourrait-on dire. La pluie, qui est survenue vers 4 heures, est devenue averse à 7 heures et n'a guère cessé de toute la soirée; ce qui permettra de dire que la pluie a nui au nombre et à l'éclat des illuminations. Mais la pluie n'était pour rien dans l'absence des drapeaux aux fenêtres. Plus rares encore que l'année précédente, les drapeaux ne se voyaient qu'à la demeure des fonctionnaires. Et encore! Bref, le 14 juillet n'a plus la vogue. C'est fini, usé, démodé.

LA STATUE DE BEAUREPAIRE

Dimanche, à 2 heures, a eu lieu, à Angers, l'inauguration de la statue de Beaurepaire sur le pont du Centre. A ce moment, la brise soufflait ferme. La compagnie des pompiers, avec sa musique au costume étonnant, a fait escorte aux autorités et fonctionnaires. Les généraux Fabre et Lourde-Laplace et les officiers présents ont été reçus sur le pont par M. le maire. Le voile qui recouvrait la statue est tombé, aux premiers accents de la *Marseillaise*. M. le maire a prononcé quelques paroles à la louange de Beaurepaire. Un chœur d'enfants des écoles municipales a chanté un *Salut à Beaurepaire*, paroles de M. A. Verrier, musique de M. Laffage. Les musiques ont joué. Les délégations des écoles et des diverses Sociétés de secours mutuels ont défilé devant la statue. Deux palmes d'or, une couronne et plusieurs bouquets ont été déposés aux pieds de Beaurepaire; on a même eu beaucoup de peine à les arrimer aux jambes du héros avec des rubans et des ficelles. Les Marcheurs de l'Anjou, sac au dos et portant des fusils (pourquoi?), ont reçu un étendard. Ensuite, M. le préfet a pris la parole; il a terminé par le cri de Vive la République! Pendant le défilé des Sociétés, un enthousiaste avait aussi poussé ce cri; mais ni l'un ni l'autre n'ont éveillé aucun écho. Le cortège s'est retiré et la foule a pu voir la statue. Le socle en granit est très simple; la statue, un peu plus grande que nature, est en bronze, la pose crâne, le bras droit a un geste énergique de refus; la tête nue, rejetée un peu en arrière, a une expression indignée et fière. C'est une œuvre de valeur, dont le statuaire peut à bon droit se glorifier.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Exposition universelle

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que la

durée de validité des billets d'aller et retour délivrés pour Paris par toutes les gares et stations de son réseau, à partir de samedi 20 juillet courant, et jusqu'à la clôture de l'Exposition universelle, sera portée au double de la durée prévue par les conditions des tarifs en vigueur, sans que cette validité puisse dépasser quinze jours.

A l'expiration du délai de validité, les billets pourront être prolongés, à deux reprises, de moitié, moyennant le paiement, pour chacune de ces prolongations, d'un supplément de 10 0/0 sur le prix du billet aller et retour, les fractions de jour comptant pour un jour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison de 1889. — Bains de mer de l'Océan.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre:

Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux:

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Méseray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche, Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir:

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement;

Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après:

1^{re} classe, 35 fr.; 2^e classe, 26 fr., par place, aller et retour compris.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 juillet 1889.

La physionomie du marché s'est complètement modifiée et la semaine débute sous des auspices très favorables. Le 3 0/0 s'élève de

83.45 à 83.90; le 4 1/2 0/0 monte à 104.85.

Le Crédit Foncier s'associe au mouvement de reprise, on le traite à 4.233.75 en hausse de 11.25. Les obligations foncières et communales suivent le courant et progressent sur plusieurs points. Les emprunts 1879, 1880 et 1883 sont les plus favorisés.

La Société Générale passe de 452.50 à 455.

La Banque d'Escompte est très active à 503.75.

On cote 720 sur la Banque de Paris et des Pays-Bas; on est encore loin du cours auquel ce titre peut prétendre.

L'action de la Société des Dépôts et Comptes courants fait 596.25.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 666.25.

On échange la Tour Eiffel vers 800.

L'obligation des Chemins de fer de la province de Santa-Fé monte à 401.25. On peut dire qu'elle vaut beaucoup mieux, et lorsque l'atonie du marché sera dissipée, elle bénéficiera certainement d'une hausse accentuée.

Les obligations des Chemins de fer Economiques finissent à 376.

Un bonheur facile!

Courvaudon (Calvados), le 14 février 1889. — Je souffrais depuis longtemps de maux de tête et d'estomac, et mes digestions se faisaient très mal. J'ai eu le bonheur de prendre trois boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, et depuis lors je suis complètement guéri. (Sig. lég.)

VICTOR LEMALE.

Théâtre de Saumur

Direction: Eug. BRILLON

MERCREDI 17 juillet 1889

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS D'ARTISTES DE PARIS

QUATRE-VINGT-TREIZE

Drame historique et patriotique à grand spectacle, en 5 actes et 12 tableaux, tiré du roman de VICTOR HUGO. — Mis à la scène par PAUL MEURICE.

On finira par SAUVONS LA CAISSE, opérette en 1 acte, de Ch. Lecocq.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.
Montpellier, 47 — 4.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

TOUT le Monde PECHEUR

avec le *Pisicote Magache*, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le Capitaine Charp, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons, les ramène en groupes et leur fait perdre toute défiance, la pêche devient très facile. Essayez-en une boîte à 1/10 ou deux boîtes 2/10. Manuel de pêche gratis. Entrepôt, 33, r. Pont-Neuf, Paris. En Vente chez M^{rs} d'Art, de Péche, aux franchises (Lyon), A. Ange, M. Arbellot, 19, quai Nord aux Galeries, 35, r. de la République, 45, r. Plantagenet, Saumur, Clément, 11, r. Hôpital-de-Ville, Cholet, Coutillau, 19, r. St-Pierre, Montreuil-Bellay, Louet, fabr. d'art de pêche.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

caché derrière les liserons formant rideau à la fenêtre aux vitres claires, il les regarda avec mélancolie. Sa plume ne courait plus sur le manuscrit.

— Oui, balbutia-t-il, oui, je vous aimerais encore, mes pauvres poésies... vous me consolerez... mais plus tard... Aujourd'hui je regrette et je pleure.

Il essuya violemment une larme qui coulait sur sa joue pâle; puis, courageux toujours, même aux plus douloureux moments, il reprit avec simplicité, avec un bon et naïf sourire:

— Mon vieux député me disait que l'amour était presque toujours une source de peines. Je le vois bien maintenant, c'est une rude conscription pour la jeunesse. Tous y passent.

Et regardant, dans son petit miroir, ses hautes épaules, sa poitrine bombée:

— Moi, pourtant, j'aurais dû être libéré. O cruelle nature! Pourquoi donc place-t-elle un cœur sous la bosse des difformes?

Il ajouta encore en courbant son front, en sentant son angoisse grandir:

— Je partirai, j'irai en Italie, bien loin d'eux... Ma tristesse ne troublera jamais leur joie; mais tous les jours je prierai pour leur

bonheur; car, surtout dans l'échec, le vaincu doit se garder des petites de l'envie.

Après un silence, il reprit en joignant les mains:

— Gabrielle me disait ces choses quand, amèrement, je me plaignais du sort qui m'était fait ici-bas. Et ce que disait Gabrielle, à tout jamais, sera la règle de ma vie.

Les deux fiancés continuaient la lente promenade. Ils avaient regagné la source, et repris la place accoutumée sur le banc rustique.

David ouvrit un petit écrin, en retira une bague. Rien de somptueux comme pour l'autre... Seulement une perle fine, ronde, nacré, d'un blanc pur.

Il se tourna vers M^{lle} Liéber. Qu'elle lui parut charmante sous la verdure des grands arbres, où le soleil filtrait ses rayons d'or! Et doucement, prenant la main de la jeune fille, il y glissa la perle fine; puis, très ému, il posa ses lèvres tremblantes sur le front de sa fiancée, en murmurant:

— J'ai tant souffert, Gabrielle... J'ai tant besoin qu'on m'aime un peu!

Et la pitié, dans le cœur de Gabrielle, s'unifia à l'amour.

(A suivre.)

Étude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Vincent Mahou, propriétaire, demeurant au Cou-dray-Macouard, contre M. Louis Normand, cultivateur, demeurant à la Moite, commune d'Artannes, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Il appert :

Que ledit sieur Louis Normand a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(610) L. ALBERT.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Grande VENTE MOBILIERE

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 24 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard, domicile de M. SILVY, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment :

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie. 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteuils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrue et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Pour cause de départ

Le JEUDI 18 JUILLET 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, rue de la Croix-Verte (ancienne route d'Angers), dans une maison occupée par M. HERMÉ, propriétaire,

Il sera vendu :

Deux ameublements de salon en acajou, comprenant canapés, fauteuils et chaises garnis en reps et damas grenat, grande table Louis XV, table ronde et autres, quatre bois de lits, armoire à glace, commode Louis XVI et autres, guéridons, tables de nuit, commode-toilette, buffets, armoires, vieux bahut, bureau-caisse, étagères, bibliothèques, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, statue en bronze, rideaux, tableaux, vieilles gravures ; Objets de literie, cuisinières en fonte, cuivrière, tablettes, étagères, établi, outils, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER Situee sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne. S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890 Grande Maison Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED. S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT AVEC COUR ET JARDIN 7, rue de la Grise. S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A louer présentement REZ-DE-CHAUSSÉE Occupé actuellement par la Banque de France.

A VENDRE Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ARMOIRE ANTIQUE XIV^e SIÈCLE. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

GUÉRISON CERTAINE des affections de la Peau par le traitement de M. LENOIR, pharmacien à Melun (Seine-et-Marne). Affections de la Peau : BARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement neibrande nullement du travail; il est à la portée des petites bourses. Dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, pharmacien à MELUN (S.-M.), CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

LE JARDIN Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise). Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALLET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc. Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 10, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Limères-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 1		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars				2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort				3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32
Saintes					6 30	11 52	6 12	7 53	2 3
Bordeaux					9 52	3 34	9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 15	9 9	11 39			6 43
Niort				9 32	11				8 29
Thouars		6 5	12 11	12 47	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 9	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 36	3 11	5 41		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 42	3 15	5 45		11 7	11 53	
Vivv	8 10	12 10		3 27	5 59				
Blou	8 19	12 19		3 35	6 8				
Vernantes	8 32	12 33		3 46	6 20				
Limères-Bouton	8 45	12 46		3 57	6 32				
Noyant-Méon	8 59	1		4 9	6 44			11 44	
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26	1 12
Chartres	2 47		5 54	9 26	12 4			3 26	4 05
Paris	5 25		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45
	soir		soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS						
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	
Poitiers	6 5	6 55	12 53			
Moncontour	7 41	10 48	2 27			
Loudun	8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
le Vandelay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		
	matin	soir	soir			

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vandelay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 43	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 28	2 45	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 10	7 35	
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35		
La Mérité	2 52	7 10	9 9	11 51	3 42	6 16	10 1		
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25			
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32			
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39			
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24		
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30		
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13			
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50		
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 14	11 16		
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48		
Paris (arrivée)	10 39			3 6	8	2 35	4 15	7	
	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin	matin	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES							
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 6	10 32
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	